



CERNIT ALCOHOL INK

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 - Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation CERNIT ALCOHOL INK

Nom chimique

Type de produit Mélange

Code produit CE2000020***C / CE2000080001C

*** : 001, 005, 010, 050, 057, 080, 085, 100, 210, 246, 250, 275, 280, 406, 411, 460, 474, 475, 495, 601, 612, 617, 620, 700, 752, 755, 775, 800, 900, 905

CEASS009C

976165C

UFI : J800-N0MR-F007-TP6P

1.2 - Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

- Peinture pour artistes

1.3 - Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Clairefontaine Rhodia

RD 52

68490 Ottmarsheim France

Téléphone : +33389833750

Site web <https://www.clairefontaine.com/fr/>

Tahina Rakotonirainy : +33 3 89 83 37 86/+33 6 65 46 82 27 trakotonirainy@clairefontaine.com

1.4 - Numéro d'appel d'urgence

- ORFILA + 33 (0)1 45 42 59 59 France

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 - Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Flam. Liq. 2	Liquide et vapeurs inflammables. - Catégorie 2
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire - Catégorie 2

2.2 - Éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Mention d'avertissement : Danger

Pictogrammes des risques



Mentions de danger

H225	Liquide et vapeurs très inflammables
H319	Provoque une sévère irritation des yeux

Conseils de prudence



CERNIT ALCOHOL INK

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P403+P235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
Phrases EUH	: Aucun

2.3 - Autres dangers

Substance PBT. - Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB de la directive REACH annexe XIII.

matière vPvB. - Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB de la directive REACH annexe XIII.

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 - Substances

Non applicable

3.2 - Mélanges

Nom chimique	N°	%	Classe(s)	Concentrations spécifiques
éthanol	n°CAS : 64-17-5 Numéro d'identification UE : 603-002-00-5 N°CE : 200-578-6	70 - 80	Eye Irrit. 2 - H319 Flam. Liq. 2 - H225	Non applicable
2-(propyloxy)éthanol, éther monopropylique de l'éthylèneglycol, EGnPE	n°CAS : 2807-30-9 Numéro d'identification UE : 603-095-00-2 N°CE : 220-548-6	8 - 14	Acute Tox. 4 Dermal - H312 Eye Irrit. 2 - H319	Non applicable
propane-2-ol, alcool isopropylique, isopropanol	n°CAS : 67-63-0 Numéro d'identification UE : 603-117-00-0 N°CE : 200-661-7	2 - 4	Eye Irrit. 2 - H319 Flam. Liq. 2 - H225 STOT SE 3 - H336	Non applicable

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 - Description des mesures de premiers secours

En cas d'inhalation - Veiller à un apport d'air frais.

Après contact avec la peau - Se laver immédiatement avec: Eau
- En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

Après contact avec les yeux - Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau.
- En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologue.

En cas d'ingestion - Rincer la bouche abondamment à l'eau.

4.2 - Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes et effets - En cas d'inhalation - Aucune information disponible.

Symptômes et effets - Après contact avec la peau - Aucune information disponible.



CERNIT ALCOHOL INK

Symptômes et effets - Après contact avec les yeux - Provoque une irritation des yeux.

Symptômes et effets - En cas d'ingestion - Aucune information disponible.

4.3 - Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 - Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

- ABC-poudre
- Dioxyde de carbone (CO₂)
- Mousse
- Poudre d'extinction

Moyens d'extinction inappropriés - Jet d'eau à grand débit

5.2 - Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange - Aucune information disponible.

Produits de décomposition dangereux - Aucune information disponible.

5.3 - Conseils aux pompiers

- Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.
- Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 - Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

- Utiliser un équipement de protection personnel.
- Assurer une aération suffisante.
- Eloigner toute source d'ignition.

Pour les secouristes - Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

6.2 - Précautions pour la protection de l'environnement

- Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3 - Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes et matériel de confinement - Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.

Méthodes et matériel de nettoyage

- Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).
- Rincer abondamment avec de l'eau.

CERNIT ALCOHOL INK

Techniques inappropriées - Aucune information disponible.

6.4 - Référence à d'autres rubriques

- Evacuation: voir rubrique 13
- Protection individuelle: voir rubrique 8

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 - Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Recommandation
- Éviter de: Contact avec les yeux
 - Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.
 - Ne pas fumer pendant l'utilisation.
 - Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

- Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale
- ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.
 - Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.
 - Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

7.2 - Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- Classe de stockage Matières liquides inflammables
- Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé.
- Ne pas stocker ensemble avec: Matériau combustible
- Protéger contre: Forte chaleur

7.3 - Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 - Paramètres de contrôle

éthanol (64-17-5)	
VLE ppm (FR)	1000 ppm
VLE mg/m ³ (FR)	1907 mg/m ³

8.2 - Contrôles de l'exposition

- Contrôles techniques appropriés - Aucune information disponible.

- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- Protection oculaire appropriée: Lunettes avec protections sur les côtés

- Protection du corps appropriée: blouse de laboratoire



RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques



CERNIT ALCOHOL INK

9.1 - Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<u>État</u> <u>Couleur</u>	Liquide	<u>Aspect</u> <u>Odeur</u>	Liquide Alcool
Seuil olfactif		Aucune donnée disponible	
pH		Aucune donnée disponible	
Point de fusion		Aucune donnée disponible	
Point de congélation		Aucune donnée disponible	
Point d'ébullition		76 °C	
Point éclair		21,5 °C	
Taux d'évaporation		Aucune donnée disponible	
inflammabilité		Aucune donnée disponible	
Limite inférieure d'explosivité		Aucune donnée disponible	
Limite supérieure d'explosivité		Aucune donnée disponible	
Pression de la vapeur		Aucune donnée disponible	
Densité de la vapeur		Aucune donnée disponible	
Densité relative		Aucune donnée disponible	
Densité		0,8 kg/l < V < 0,95 kg/l	
Solubilité (Eau)		Partiellement soluble avec formation d'un précipité	
Solubilité (Ethanol)		Aucune donnée disponible	
Solubilité (Acétone)		Aucune donnée disponible	
Solubilité (Solvants organiques)		Aucune donnée disponible	
Log KOW		Aucune donnée disponible	
Température d'auto-inflammabilité		Aucune donnée disponible	
Température de décomposition		Aucune donnée disponible	
Viscosité, cinématique		Aucune donnée disponible	
Viscosité, dynamique		Aucune donnée disponible	

Caractéristiques des particules

Taille des particules	Aucune donnée disponible
Empoussièrement	Aucune donnée disponible
Aire de surface spécifique	Aucune donnée disponible
Forme	Aucune donnée disponible

9.2 - Autres informations

Teneur en COV	Aucune donnée disponible
Energie minimale d'ignition	Aucune donnée disponible
Conductivité	Aucune donnée disponible
Indice de réfraction	Aucune donnée disponible
Teneur en corps solides	Aucune donnée disponible
Tension de surface	Aucune donnée disponible
Concentration de saturation	Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 - Réactivité

- Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.



CERNIT ALCOHOL INK

10.2 - Stabilité chimique

- Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3 - Possibilité de réactions dangereuses

- Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4 - Conditions à éviter

- En cas d'échauffement: Risque d'inflammation

10.5 - Matières incompatibles

- Aucune information disponible.

10.6 - Produits de décomposition dangereux

- Aucune information disponible.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 - Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité : Mélange

DL50 Orale (rat)	Aucune donnée disponible
DL50 Cutanée (rat)	Aucune donnée disponible
DL50 Cutanée (lapin)	Aucune donnée disponible
CL50 Inhalation (rat)	Aucune donnée disponible
CL50 Inhalation poussières brouillard (rat)	Aucune donnée disponible
CL50 Inhalation vapeurs (rat)	Aucune donnée disponible

- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Provoque une légère irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Irritation oculaire - Catégorie 2 - Provoque une sévère irritation des yeux

- Irritant pour les yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.



CERNIT ALCOHOL INK

<u>Cancérogénicité</u>	- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
	- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<u>Toxicité pour la reproduction</u>	- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
	- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<u>Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique</u>	- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
	- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<u>Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée</u>	- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
	- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<u>Danger par aspiration</u>	- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
	- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 - Informations sur les autres dangers

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 - Toxicité

Toxicité : Mélange

CE50 48h crustacés	Aucune donnée disponible
CL50 96h poissons	Aucune donnée disponible
CEr50 algues	Aucune donnée disponible
CEr50 autres plantes aquatiques	Aucune donnée disponible
NOEC chronique poissons	Aucune donnée disponible
NOEC chronique crustacés	Aucune donnée disponible
NOEC chronique algues	Aucune donnée disponible
NOEC chronique autres plantes aquatiques	Aucune donnée disponible

- La substance/le mélange ne satisfait pas aux critères de toxicité aiguë pour le milieu aquatique selon l'annexe I du règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

12.2 - Persistance et dégradabilité

Demande biochimique en oxygène (DBO)	Aucune donnée disponible
Demande chimique en oxygène (DCO)	Aucune donnée disponible
% de biodégradation en 28 jours	Aucune donnée disponible

- Aucune information disponible.



CERNIT ALCOHOL INK

12.3 - Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (FBC)	Aucune donnée disponible
Log KOW	Aucune donnée disponible

- Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

12.4 - Mobilité dans le sol

- Aucune information disponible.

12.5 - Résultats des évaluations PBT et vPvB

- Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB de la directive REACH annexe XIII.

- Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB de la directive REACH annexe XIII.

12.6 - Propriétés perturbant le système endocrinien

- Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7 - Autres effets néfastes

- Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 - Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets - L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Evacuation des eaux - Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Précautions particulières à prendre - Collecter les déchets séparément.

Disposition Communautaire ou Nationale ou Régionale - Aucune information disponible.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 - Numéro ONU ou numéro d'identification

<u>Numéro ONU (ADR)</u>	:	UN1263
<u>Numéro ONU (RID)</u>	:	UN1263
<u>Numéro ONU (ADN)</u>	:	UN1263
<u>Numéro ONU (IMDG)</u>	:	UN1263
<u>Numéro ONU (IATA)</u>	:	UN1263

14.2 - Désignation officielle de transport de l'ONU

CERNIT ALCOHOL INK

Nom d'expédition des Nations unies (ADR) : PEINTURES (éthanol)
Nom d'expédition des Nations unies (RID) : PEINTURES (éthanol)
Nom d'expédition des Nations unies (ADN) : PEINTURES (éthanol)
Nom d'expédition des Nations unies (IMDG) : PEINTURES (éthanol)
Nom d'expédition des Nations unies (IATA) : PEINTURES (éthanol)

14.3 - Classe(s) de danger pour le transport

ADR Classe(s) de danger pour le transport : 3
ADR Code de classification: F1
Pictogrammes



Classe(s) de danger pour le transport (RID) : 3
Pictogrammes



Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : 3
Pictogrammes



Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : 3
Pictogrammes



Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : 3
Pictogrammes



14.4 - Groupe d'emballage



CERNIT ALCOHOL INK

<u>Groupe d'emballage</u>	:	II
<u>Groupe d'emballage (RID)</u>	:	II
<u>Groupe d'emballage (ADN)</u>	:	II
<u>Groupe d'emballage (IMDG)</u>	:	II
<u>Groupe d'emballage (IATA)</u>	:	II

14.5 - Dangers pour l'environnement

<u>Dangers pour l'environnement</u>	:	Non
<u>Polluant marin</u>	:	Non

14.6 - Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR

<u>ADR Code de classification:</u>	:	F1
<u>ADR Dispositions particulières</u>	:	163+367+640C+650
<u>ADR Quantité limitée (LQ)</u>	:	5L
<u>Quantités exceptées ADR</u>	:	E2
<u>Instructions d'emballage ADR</u>	:	P001
<u>Dispositions spéciales d'emballage ADR</u>	:	PP1
<u>Dispositions pour l'emballage en commun ADR</u>	:	MP19
<u>Instructions pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac</u>	:	T4
<u>Dispositions spéciales pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac</u>	:	TP1 TP8 TP28
<u>Code-citerne ADR</u>	:	L1.5BN
<u>Dispositions spéciales citernes ADR</u>	:	
<u>Véhicule pour le transport en citerne</u>	:	FL
<u>ADR catégorie de transport</u>	:	2
<u>ADR code de restriction en tunnel</u>	:	D/E
<u>Dispositions spéciales chargement, déchargement et manutention ADR</u>	:	
<u>Dispositions spéciales - Colis</u>	:	
<u>Dispositions spéciales - Vrac</u>	:	
<u>Dispositions spéciales - Exploitation</u>	:	S2 S20
<u>ADR Danger n° (code Kemler)</u>	:	33

RID

<u>Dispositions particulières</u>	:	
<u>Quantité limitée (LQ)</u>	:	
<u>Quantités exceptées</u>	:	

ADN

<u>Dispositions particulières</u>	:	
<u>Quantité limitée (LQ)</u>	:	
<u>Quantités exceptées</u>	:	



CERNIT ALCOHOL INK

IMDG

<u>Dispositions particulières</u>	:	163 367
<u>Quantité limitée (LQ)</u>	:	5 L
<u>Quantités exceptées</u>	:	E2
<u>Instructions d'emballage</u>	:	P001
<u>Dispositions spéciales d'emballage</u>	:	PP1
<u>Instruction(s) IBC</u>	:	IBC02
<u>Dispositions IBC</u>	:	
<u>Instructions pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac</u>	:	T4
<u>Dispositions spéciales pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac</u>	:	TP1 TP8 TP28
<u>Codes EmS</u>	:	F-E, S-E
<u>Arrimage et manutention</u>	:	Catégorie B
<u>Séparation</u>	:	
<u>Propriétés et observations</u>	:	

IATA

<u>PCA - Quantités exceptées</u>	:	E2
<u>PCA - Quantités limitées - Instructions d'emballage</u>	:	Y341
<u>PCA - Quantités limitées - Quantité nette maximale par emballage</u>	:	1L
<u>PCA - Packing Instructions</u>	:	353
<u>PCA - Quantité nette maximale par emballage</u>	:	5L
<u>CAO - Instructions d'emballage</u>	:	364
<u>CAO - Quantité nette maximale par emballage</u>	:	60L
<u>Dispositions particulières</u>	:	A3 A72 A192
<u>Code ERG</u>	:	3L

14.7 - Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 - Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

<u>Substances REACH candidates</u>	Aucun
<u>Substances Annex XIV</u>	Aucun
<u>Substances Annex XVII</u>	Aucun
<u>Teneur en COV</u>	Aucune donnée disponible

15.2 - Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique effectuée pour le produit - Aucune information disponible.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Versions de la FDS

Version	Date d'émission	Auteur	Description des modifications
---------	-----------------	--------	-------------------------------



CERNIT ALCOHOL INK

Version	Date d'émission	Auteur	Description des modifications
2,02	09/01/2025	Tahina Rakotonirainy	1.1 : ajout CEASS009C, 976165C
2,01	20/12/2023	Tahina Rakotonirainy	14. Packing Group II
2	25/07/2023	Tahina Rakotonirainy	
1	09/09/2021		

Abréviations et acronymes

- ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
- CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
- EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
- ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
- GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
- IATA: International Air Transport Association
- IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)
- ICAO: International Civil Aviation Organisation
- ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organisation" (ICAO)
- IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
- RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

Méthodes d'évaluation

La classification du produit est basée sur les méthodes de calcul énoncées à l'annexe I du règlement CLP, sauf indication contraire dans les sections 11 et 12.
Les données pour l'évaluation des propriétés physico-chimiques sont présentées à la section 9.

Textes des phrases réglementaires

Acute Tox. 4 Dermal	Toxicité aiguë (dermique) - Catégorie 4
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire - Catégorie 2
Flam. Liq. 2	Liquide et vapeurs inflammables. - Catégorie 2
H225	Liquide et vapeurs très inflammables
H312	Nocif par contact cutané.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique - Catégorie 3 (H336)

*** **